

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant fixation du budget initial et du budget annexe du fonds d'intervention régional du premier exercice de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

NOR : AFSG1530939A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 118 et 131 ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, notamment son article 56 ;

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Arrête :

Article 1^{er}

Le budget initial de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est arrêté en recettes et en dépenses conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté. Il est équilibré par un prélèvement de 200 000 € sur le fonds de roulement.

Article 2

Le budget initial annexe du fonds d'intervention régional (FIR) de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est arrêté en recettes et en dépenses à 271 733 014 € conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté.

Article 3

Le plafond d'emplois autorisés de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est fixé à 764 emplois en équivalent temps plein travaillé.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice des finances, des achats et des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général chargé
des ministères des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

ANNEXE

 BUDGET INITIAL 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
 D'ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		
Personnel	57 383 031	57 383 031	68 258 343	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			64 003 219	Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	7 806 773	6 239 715	4 255 124	Autres financements de l'Etat
				Autres financements
				Recettes propres
Intervention (hors FIR)	59 830	4 155 644	0	Recettes fléchées*
<i>dont santé publique et prévention (hors FIR)</i>			0	Financements de l'Etat fléchés
<i>dont politiques médico sociales (hors FIR)</i>	59 830	4 155 644	0	Autres financements publics fléchés
Investissement	679 953	679 953	0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	65 929 587	68 458 343	68 258 343	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0	200 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Personnel	57 383 031	Subventions de l'Etat	46 927 601
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	10 621 512	<i>dont subvention pour charges de service public P 124</i>	46 927 601
Fonctionnement	7 035 188	<i>dont autres financements de l'Etat</i>	
		Autres financements	21 330 742
Intervention	4 155 644	<i>dont contribution AM au fonctionnement</i>	17 075 618
<i>dont santé publique et prévention (hors FIR)</i>		<i>dont CNSA</i>	4 155 644
<i>dont politiques médico sociales (hors FIR)</i>	4 155 644	<i>dont autres financements (versements collectivités territoriales ou établissements publics, ASP, dons, legs et autres subventions)</i>	99 480
		Ressources propres	115 520
TOTAL DES CHARGES (1)	68 573 863	TOTAL DES PRODUITS (2)	68 373 863
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	200 000
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	68 573 863	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	68 573 863

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-200 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	795 473
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	-30 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)	
- produits de cession d'éléments d'actifs (C775)	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777)	-85 520
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	479 953

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	479 953
Investissements	679 953	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
Remboursement des dettes financières		Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	679 953	Augmentation des dettes financières	
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(-5)	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	479 953
		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(-6)	200 000

BUDGET INITIAL FIR 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D'ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		Recettes globalisées
Fonctionnement (vote)	697 481	697 481	271 733 014	Dotation FIR
Intervention (vote)	271 035 533	271 035 533	8 898 926	dont crédits médico-sociaux
dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie	30 861 647	30 861 647	17 108 965	dont crédits prévention-santé publique
dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale	57 743 344	57 743 344	943 206	dont PAERPA
dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire	77 251 390	77 251 390	0	dont expérimentation télémedecine
dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels	105 104 475	105 104 475	0	dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé
dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire	74 677	74 677		
provisions opérations FIR antérieures à 2016				Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)
dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie				
dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale			0	Fongibilité DAF/FIR
dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire				
dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels				
dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire		0		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)		271 733 014	271 733 014	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Fonctionnement	697 481	Recettes globalisées	
		Dotation FIR	271 733 014
Intervention	271 035 533	dont crédits médico-sociaux	8 898 926
		dont crédits prévention-santé publique	17 108 965
		dont PAERPA	943 206
		dont expérimentation télémedecine	0
		dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé	0
		Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)	
		Fongibilité DAF/FIR	
		Reprise sur provisions	
		dont crédits médico-sociaux	
		dont crédits prévention-santé publique	
		dont PAERPA	
		dont expérimentation télémedecine	
		dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé	
TOTAL DES CHARGES (1)	271 733 014	TOTAL DES PRODUITS (2)	271 733 014
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	271 733 014	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	271 733 014

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	0

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	0
		Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0